

GDID Nord : rencontre entre les représentants de l'association des directeurs et le vice-président de l'association des maires

Compte-rendu. Les participants: Mr Masclét, maire d'Arleux, Conseiller régional du Nord, Président de l'Association des Maires du Nord, Vice-président de l'Association des Maires de France, Mr Sonnevillè, membre du GDID, Mr Lefebvre, membre du Conseil d'Administration et référent départemental GDID du Pas de Calais. Lieu : Mairie d'Arleux, 10h.

Après une présentation rapide et chaleureuse, la discussion s'engage.

Mr Sonnevillè explique la démarche qui l'a conduit à demander cette entrevue, ses difficultés actuelles qui rejoignent celles de tous les collègues et son implication dans le GDID.

Mr Masclét avoue qu'il ne connaît l'association que par l'intermédiaire de Mr Sonnevillè.

Mr Lefebvre procède à une présentation de l'association, son historique et ses principes fondateurs.

Mr Masclét veut connaître la représentativité du GDID. Mr Lefebvre lui explique qu'elle regroupe près de 3000 adhérents et 1500 membres. Il est précisé par Mr Sonnevillè que les idées du GDID sont largement partagées par les directeurs d'école qu'il peut rencontrer, même s'ils ne sont pas tous adhérents, souvent par manque de temps.

Mr Lefebvre rappelle la consultation IFOP. Mr Masclét est surpris de la quantité de remontées qui en font une consultation très représentative. La volonté du GDID est bien de trouver une solution globale à l'évolution nécessaire de l'école primaire qui passe par un renforcement de la palce du directeur d'école et la création d'un statut.

Mr Masclét est conscient des problèmes quotidiens des directeurs d'école. Etant maire d'une commune rurale, il est personnellement en contact avec les écoles et ses représentants. Pour lui, l'école doit être réformée en profondeur.

Chaque participant s'accorde sur la nécessité d'une modification de l'architecture même de l'école primaire.

Mr Masclét explique qu'il était favorable à la création d'établissement public du premier degré. La philosophie du projet lui paraît cohérente mais que celui proposé à l'époque (EPEP) était imparfait.

Il s'y était opposé avec l'ensemble de l'AMF.

Mr Lefebvre développe alors le projet EPE du GDID. Mr Masclét y souscrit largement, notamment sur les points suivants :

- Conserver des structures de taille raisonnable
- Equilibrer la représentativité au sein du Conseil d'Administration de l'EPE (sans prédominance de la commune)
- Donner la présidence du CA de l'EPE à un directeur d'école avec statut spécifique
- Ajouter la représentativité des intervenants dans le domaine scolaire (EVS, AVS, ATSEMS)

Mr Lefebvre revient sur la place fondamentale du directeur d'école dans ce système. La comparaison avec le secondaire est évoquée. Actuellement, à nombre d'élèves parfois égal, le principal de collège bénéficie d'un statut et d'aides importantes. Mr Masclat indique que le collège ne fonctionne pas très bien mais que c'est bien plus dans sa structure, dans son fonctionnement que dans la place de son principal. La question de la place du directeur lui paraît essentielle car il est le lien direct entre l'école et les élus, l'école et les parents, l'école et les élèves, l'école et ses partenaires. Il doit retrouver la place qui est la sienne. Mr Lefebvre et Sonnevillie précisent que, devant les modifications des demandes, du comportement des interlocuteurs de l'école, la résurgence de la présence, de l'autorité du directeur passe par la création d'un statut propre.

Mr Masclat désire savoir quels sont les freins à la création d'EPE et d'un statut du directeur.

Mr Lefebvre précise qu'elles sont principalement de deux sortes :

- Syndicales et idéologiques. Si la majorité des syndicats enseignants, devant les attentes de la base, semble évoluer vers une reconnaissance du métier de directeur d'école, le syndicat majoritaire s'y oppose fermement. Mr Sonnevillie indique qu'il y voit des arrière-pensées électoralistes et idéologiques. L'ensemble des participants réfute la viabilité d'une « direction collégiale ».

- Budgétaires. Mr Masclat convient que, dans la période actuelle, la moindre dépense doit être compensée. Une évolution positive ne peut aller sans une rationalisation des moyens en regroupant, par exemple, les écoles là où c'est possible en gardant une taille d'établissement raisonnable. Un rééquilibrage des dépenses publiques entre secondaire et primaire est également évoqué. Pour appuyer ce fait, Mr Lefebvre rappelle que la France dépense légèrement plus pour l'enseignements secondaire que la moyenne des pays de l'OCDE mais largement moins pour l'enseignement primaire.

Pour diriger ces établissements, la création d'un statut du directeur, avec une décharge complète, doit être la règle.

Mr Sonnevillie et Lefebvre rappellent la nécessité d'un recrutement dans la vivier des directeurs d'école en place (dont l'ancienneté doit être d'au moins cinq ans) afin d'éviter les écueils du secondaire et de l'imposition d'un simple administratif. Ce métier nécessite des capacités managériales mais aussi pédagogiques propres. Il doit donc bénéficier d'une formation quantitative et qualitative. Mr Masclat rappelle que les principaux de collège sont formés pendant un an.

Mr Masclat est ravi de l'orientation prise par la discussion, fondée sur une volonté de modification globale et pas uniquement du cas du directeur d'école.

Mr Lefebvre rappelle que le GDID, à la différence de certains, a toujours été dans la construction, la recherche d'une évolution positive de l'école primaire et n'a pas de vision corporatiste.

Nos rencontres et nos nombreux partenariats en sont la preuve. Le travail auprès de tous de l'association a permis d'établir un large consensus sur la nécessité de la création d'un statut spécifique du directeur d'école qui peut se lier à la création du statut d'établissement public d'éducation. Le récent

rapport Reiss ne fait que confirmer ces faits.

Pour Mr Masclet, il est temps d'accélérer les choses à ce sujet. Pour lui la création d'un statut de directeur d'école va de pair avec la création du statut d'établissement doté d'une autonomie accrue. La réflexion engagée sur le temps de l'enfant rend indispensable la mise en place d'un projet éducatif local, englobant scolaire et extrascolaire, sous la houlette du directeur d'école, garant pédagogique du dispositif.

Mr Masclet est ravi de cette entrevue. Il veut aller plus loin. Il propose de réfléchir à la création d'un nouveau projet d'établissement primaire entraînant la création d'un statut de directeur d'école. Pour cela, il propose la constitution d'un groupe de travail avec des techniciens et des élus de l'AMF (de manière informelle) à Paris. Ceci afin de poser les bases du projet envisagé. Par la suite, il est prévu de faire intervenir les techniciens du ministère afin de faire valider le projet. Mr Masclet pense que cette évolution est dans l'air et qu'elle aura lieu quel que soit le résultat des prochaines élections. Il faut donc aller vite à ce sujet. Mr Masclet se propose d'en poser les jalons dès lundi où il doit se rendre à Paris pour un congrès de l'AMF.

Il contactera Mr Lefebvre et Mr Sonnevillle à ce sujet.

Pour chacun des participants, la modification envisagée est de nature à renforcer la confiance des parents envers l'école, à consolider les liens entre les différents acteurs de l'école et à rendre au directeur d'école sa place centrale.

Mr Lefebvre donne à Mr Masclet divers documents du GDID : Consultation IFOP, Rapport Reiss, Projet de statut du directeur, Projet d'EPE ...

Mr Sonnevillle et Mr Lefebvre remercient Mr Masclet pour cette rencontre riche.

Billet issu du site internet GDID - Dirlo - Directrices et Directeurs Ecole:

<http://www.dirlo.fr/>

URL du billet

http://www.dirlo.fr//blog_gdid_nord_rencontre_entre_les_representants_de_l_association_des_directeurs_et_le_vicepresident_de_lassociation_des_maires_de_france-163.html